
NORME INTERNATIONALE **ISO** 1766



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tapis et moquettes — Détermination de l'épaisseur du velours au-dessus du dossier

Première édition — 1973-12-15

38

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, la Norme Internationale ISO 1766 remplace la Recommandation ISO/R 1766-1970 établie par le Comité Technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Les Comités Membres des pays suivants avaient approuvé la Recommandation :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pérou
Allemagne	Grèce	Pologne
Australie	Hongrie	Portugal
Autriche	Inde	Roumanie
Belgique	Israël	Royaume-Uni
Brésil	Italie	Suède
Canada	Japon	Suisse
Danemark	Norvège	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	U.S.A.

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Tapis et moquettes – Détermination de l'épaisseur du velours au-dessus du dossier

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de détermination de l'épaisseur du velours au-dessus du dossier des tapis-moquettes, et elle est applicable aux tapis-moquettes dont le velours peut être séparé du dossier par tondage.

2 RÉFÉRENCES

ISO 139, *Textiles – Atmosphères normales de conditionnement et d'essai.*

ISO 1765, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine – Détermination de l'épaisseur totale.*

ISO 1957, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine – Échantillonnage et prélèvement des éprouvettes en vue des essais physiques.*

3 DÉFINITION

Dans le cadre de la présente Norme Internationale, la définition suivante est applicable :

épaisseur du velours : Différence entre les épaisseurs du tapis-moquette, mesurées avant et après tondage du velours, sous une pression spécifiée.

4 PRINCIPE

Mesurage, avant et après tondage du velours, de l'épaisseur des éprouvettes, sous une pression spécifiée de $2,0 \times 10^{-3}$ N/mm².

5 APPAREILLAGE

5.1 Tondeuse pour tapis. Toute machine tondant bien ras le velours est utilisable. Les caractéristiques de la tondeuse et les détails de sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'un accord préalable entre les parties intéressées aux résultats de cette mesure.

5.2 Appareil à mesurer l'épaisseur des tapis, permettant de mesurer l'épaisseur sous une pression de $2,0 \times 10^{-3}$ N/mm².

6 ATMOSPHÈRE DE CONDITIONNEMENT ET D'ESSAI

Les éprouvettes doivent être conditionnées, puis les essais conduits dans l'une des atmosphères normales de conditionnement et d'essai des textiles, définies dans l'ISO 139.

7 ÉPROUVETTES

7.1 Prélèvement

Prélever les éprouvettes selon les prescriptions de l'ISO 1957.

7.2 Nombre de surface

Prélever au moins trois éprouvettes de dimensions minimales de 200 mm × 200 mm.

7.3 Préparation

Conditionner les éprouvettes dans l'atmosphère normale appropriée de conditionnement et d'essai des textiles jusqu'à équilibre dans cette atmosphère ou, en variante, les faire séjourner dans cette même atmosphère durant 24 h.